

LES + MFIF

- Une expérience de plus de 80 ans
- Pas de limite d'âge
- Une cotisation selon votre **composition familiale**
- Une **prise en charge immédiate** à la date de souscription
- Une offre de bienvenue (**gratuité du bébé jusqu'à son premier anniversaire**)
- Des remboursements sous **48 h**
- Des informations claires et précises sur **simple appel téléphonique non surtaxé**
- Un suivi personnalisé et régulier sur l'**espace privé "adhérent"** du site web
- **Pas d'avance de frais** (Tiers-Payant dans toute la France)
- Une assistance **7j/7, 24h/24**
- Des remboursements de soins et traitements de "**médecine douce**"



	TN'Simplicité	TN'Sécurité	TN'Sérénité
Hospitalisation médicale et chirurgicale ⁽¹⁾			
frais de séjour	frais réels	frais réels	frais réels
dépassement d'honoraires ⁽²⁾	-	-	400,00 €
forfait journalier ⁽³⁾	frais réels	frais réels	frais réels
chambre particulière ⁽⁴⁾	20,00 € /jour	40,00 € /jour	60,00 € /jour
lit d'accompagnant ⁽⁵⁾	-	frais réels	frais réels
transport en ambulance	100 %	150 %	200 %
Maternité & adoption			
Chambre particulière ⁽⁶⁾	-	20,00 € /jour	40,00 € /jour
Forfait Aide à la naissance ou à l'adoption ⁽⁷⁾	125,00 €	100,00 €	150,00 €
Frais médicaux, consultations			
généralistes*	100 % B.R.	200 % B.R.	300 % B.R.
spécialistes*	100 % B.R.	200 % B.R.	300 % B.R.
psychiatres, neuropsychiatres*	100 % B.R.	100 % B.R.	100 % B.R.
ostéopathie, étio-pathie, naturopathie ⁽⁸⁾	-	-	60,00 €
Autres honoraires médicaux			
auxiliaires médicaux (kinésithérapie, orthophonie, orthoptie..)	100 % B.R.	150 % B.R.	200 % B.R.
radiologie, laboratoire, analyse*	100 % B.R.	200 % B.R.	300 % B.R.
Pharmacie			
médicaments à 30 %, 65 % ⁽⁹⁾	100 % B.R.	100 % B.R.	100 % B.R.
vaccins ⁽¹⁰⁾	frais réels	frais réels	frais réels
Optique			
lentilles ^{(11)(A)}	80,00 €	100,00 €	120,00 €
lunette ^{(12)(A)}	200,00 €	300,00 €	400,00 €
Dentaire			
soins dentaires/détartrage	100 % B.R.	200 % B.R.	300 % B.R.
prothèses dentaires ^{(13)(A)}	150 % B.R.	250 % B.R.	350 % B.R.
implants dentaires ^{(14)(A)}	-	-	500,00 €
orthodontie acceptée par la S.S.	100 % B.R.	200 % B.R.	300 % B.R.
Appareillage			
orthopédie (petit ou grand)	-	100 % B.R.	200 % B.R.
audiothérapie ^{(15)(A)}	-	-	915,00 €
Autres			
forfait cure thermique par année civile	-	210,00 €	300,00 €
densitométrie osseuse ⁽¹⁶⁾	-	frais réels	frais réels
pilules contraceptives ⁽¹⁶⁾	-	-	frais réels
soins à l'étranger ⁽¹⁷⁾	-	-	frais réels
participation forfaitaire ⁽¹⁸⁾	-	18,00 €	18,00 €
Service assistance	inclus	inclus	inclus



Prestations en pourcentage de la Base de Remboursement Sécurité Sociale sous déduction des remboursements Sécurité Sociale ou de tout autre organisme et dans la limite des frais réels.

Taux et base de remboursement Sécurité Sociale au 31/12 de l'année précédente. Il sera laissé à charge les sommes prévues par la législation suivant les actes.

* Pour les actes définis "hors parcours" par la sécurité Sociale, il sera laissé à charge 7,00 € sur les dépassements, suivant la loi.

B.R. : Base de Remboursement Sécurité Sociale.

F.R. : Frais Réels.

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.

- (1) 30 jours par hospitalisation transfert inclus maximum 90 jours par année civile.
- (2) Par intervention et sur présentation d'une note d'honoraires accompagnée de la facture de frais de séjour correspondante. Hors anesthésie.
- (3) Limité à 45 jours par hospitalisation transfert inclus. Base du forfait 2010. Maximum 90 jours/année civile
- (4) Par jour, limitée à 30 jours par hospitalisation transfert inclus. Maximum 90 jours/année civile
- (5) Repas et hébergement. Enfants de moins de 14 ans adhérents.
- (6) Maximum 5 jours/année civile
- (7) Fonds sociaux. Allocation versée en une seule fois par enfant né viable ou adopté.
- (8) Par consultation. Maximum 8 consultations par année civile.
- (9) Médicaments en nomenclature.
- (10) Non remboursés par la S.S., sur prescription médicale et justificatif de paiement.
- (11) Jetable ou non jetable. Par année civile, hors ticket modérateur et régime obligatoire
- (12) Verres et monture. Forfait annuel par bénéficiaire hors ticket modérateur et régime obligatoire.
- (13) Prothèse dentaire acceptée comprise dans la nomenclature et dispensée par un dentiste conventionné. Prise en charge sur prothèse définitive et non provisoire. Plafond annuel de remboursement MFIF dans la limite du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.
- (14) Inclus dans le plafond annuel de remboursement dentaire MFIF.
- (15) Maximum 2 prothèses par année civile.
- (16) Sur prescription médicale et justificatif de paiement.
- (17) Pris en charge par le Régime français
- (18) Pour tout acte de 120 € et plus.
- (A) Prestations soumises à expertise préalable par nos expert-conseils sur présentation d'un devis.



Rappel des avantages fiscaux

Extrait de l'Art 41 Loi Madelin du 11/02/1994

"Possibilité pour les Travailleurs Non Salariés de déduire de leur bénéfice imposable - (bénéfices non commerciaux (BNC) ou bénéfices industriels et commerciaux (BIC) - les cotisations versées chaque année pour acquérir des garanties de prévoyance et de complémentaire maladie (mutuelle) "

